



Sylvassur

L'assurance des Forêts Privées de France

www.sylvassur.com

SYLVASSUR

L'assurance des Forêts Privées de France

Partout en France, quelle que soit votre forêt et les essences qui la composent, nous assurons les parcelles que vous avez choisies, à la valeur que vous souhaitez, sans franchise et au meilleur tarif!

8 RAISONS DE SOUSCRIRE À L'OFFRE DE FRANSYLVA (FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE)

Une offre réservée aux adhérents

Propriétaires de petites ou de grandes forêts: en tant qu'adhérents de Fransylva, vous avez tous accès au contrat le plus adapté à vos besoins.

Un tarif ultra compétitif

Fransylva vous permet d'accéder à des tarifs sur mesures liés à votre zone géographique et à la composition de votre forêt.

Deux contrats d'assurance au choix

- L'assurance Incendie protège votre forêt contre les deux risques les plus fréquents: l'incendie et la foudre.
- L'assurance Incendie & Tempête prend en charge les dégâts causés par l'incendie, la foudre, le vent, les ouragans et les tornades.

Une assurance « à la carte »

Grâce à notre couverture parcelle par parcelle, vous assurez votre forêt selon vos besoins et votre choix. Vous n'êtes pas obligé d'assurer la totalité de votre propriété.

Valorisez votre forêt

Vos parcelles et sous-parcelles sont parfois composées de peuplements différents ayant des âges différents. Avec notre offre, vous valorisez vos parcelles soit au plus près de la réalité (valeur réelle de votre bois), soit en misant dès à présent sur la valeur évolutive de votre bois (les valeurs peuvent être comprises entre 500€/ha et 25000€/ha).

Mieux vous indemniser

Nous vous indemnisons rapidement et efficacement, grâce à la conjugaison de notre expertise et celle de Fransylva. Nous vous proposons trois seuils d'indemnisation totale :

• 75% • 65% • 50%

Une assurance sans franchise

Sylvassur assure vos bois sans franchise. Vous êtes indemnisé au prorata du taux de dégât (surface couverte par les arbres sinistrés/surface couverte par les arbres sur la parcelle avant sinistre).

Une valeur de sauvetage forfaitaire

Égale à 20 % de l'indemnité, le sauvetage forfaitaire vous permet de disposer librement des arbres sinistrés, et de les exploiter sans attendre.





L'ASSURANCE INCENDIE

L'assurance Incendie est large et vous couvre dans toutes les circonstances :

- l'incendie, la foudre, les explosions;
- les grèves, émeutes, mouvements populaires et actes malveillants.

Cette assurance prend en charge les coûts de lutte contre les incendies.

L'ASSURANCE INCENDIE ET TEMPÊTE

L'assurance Incendie & Tempête, en plus de la protection incendie ci-dessus, vous couvre suite aux risques de vent, d'ouragan, de tornade et d'inondation.

| INCENDIE ET TEMPÊTE | EXEMPLE: 50 ha de pins maritimes dans le Sud-Ouest sur 15 parcelles différentes | EXEMPLE: 30 ha de douglas dans le Morvan sur 8 parcelles différentes | EXEMPLE: 80 ha de chênes en Haute-Marne sur 20 parcelles différentes |
|--------------------------------|---|---|---|
| Capital assuré | 200 000 € (soit 4 000 €/ha) | 180 000 € (soit 6 000 €/ha) | 320 000 € (soit 4 000 €/ha) |
| Seuil d'intervention* | 20 % | 20 % | 20 % |
| Seuil d'indemnisation totale** | 75 % | 75 % | 75 % |
| Cotisation totale TTC | 1 123 € (soit 22,45 €/ha) | 486 € (soit 16,20 €/ha) | 748 € (soit 09,34 €/ha) |

^{*}Seuil d'intervention : seuil de destruction de la parcelle en-deçà duquel aucune indemnité n'est accordée par l'assureur.

DEUX ÉQUIPES POUR VOUS SERVIR

FPFS (une structure créée à cet effet par Fransylva) vous conseille lors du devis et à la souscription du contrat d'assurance :

une équipe de spécialistes est à votre disposition pour vous conseiller afin d'optimiser la couverture de vos risques.

Pour toute demande d'information, contactez-nous :

numéro dédié : **01 47 20 66 55 ;** site Internet : www.sylvassur.com

e-mail : **sylvassur@foretpriveefrancaise.com**; adresse : 6, rue de La Trémoille, 75008 Paris. Verspieren offre son savoir-faire et gère l'ensemble de la vie de votre contrat :

- une plateforme de gestion des contrats composée de 7 collaborateurs spécialistes de l'assurance ;
- un système d'information permettant un suivi rapide, efficace et en temps réel, en cas de question, d'évolution de votre contrat ou de votre sinistre.

Pour obtenir un tarif ou devis, rendez-vous sur : www.sylvassur.com

^{**}Seuil d'indemnisation totale : seuil de destruction de la parcelle à partir duquel l'indemnité accordée par l'assureur sera calculée sur la base de la surface totale assurée (moins le sauvetage). 3 options au choix : 75 %, 65 %, 50 %.

Verspieren, vocation client

